

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour de juillet 2005 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-07-208

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 6 juin et 13 juin 2005.

ADOPTÉE

05-07-209

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 7 juin 2005	
- nos 5CH000849 à 5CH000858	1 975.19 \$
- En date du 6 juin 2005	
- no 5CH000785	annulé
- En date du 8 juin 2005	
- nos 5CH000860 & 5CH000861	2 254.09 \$
- En date du 16 août 2004	
- no 4CH001241	annulé
- En date du 10 juin 2005	
- no 5CH000862	4 290.00 \$
- En date du 13 juin 2005	
- nos 5CH000863 à 5CH000867	4 303.75 \$

- En date du 14 juin 2005
- nos 5CH000868 à 5CH000878 12 906.00 \$
- En date du 21 juin 2005
- nos 5CH000879 & 5CH000880 11 502.46 \$
- En date du 27 juin 2005
- nos 5CH000881 à 5CH000883 280.45 \$
- dépôts salaires des périodes 200523 à 200526
- temps supplémentaire des périodes 200523 à 200526

ADOPTÉE

05-07-210

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 4 juillet 2005
- nos 5CH000884 à 5CH001024 220 378.94 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 4 juillet 2005
- no 5CH200014 12 359.18 \$

ADOPTÉE

États financiers – ORASSE & Maisons des jeunes

Le greffier adjoint dépose les états financiers des organismes ORASSE et Maison des Jeunes « La Fréquence inc. » de Princeville - Classé.

05-07-211

Emprunt temporaire – rue Lecours

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2^o, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90 % du montant décrété par le règlement 2005-93 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 535 500 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement;

QUE cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse Desjardins de l'Érable selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2005-93;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

05-07-212

Congrès de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec - Inscription

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Monsieur Christian Chartier, pompier - premier répondant, à assister au 40^{ème} Colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec qui aura lieu à Tremblant les 15 et 16 septembre 2005.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

05-07-213

Engagement d'aides moniteurs (2) – Terrains de jeux

ATTENDU QUE l'aide financière consentie par le programme Emploi été/échanges étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux aides moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du programme Emploi été/Echanges étudiants 2005;

QUE les conditions d'embauche des aides moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Monsieur Claude Fortier soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

05-07-214

Engagement d'étudiants (2) – Voirie

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux étudiants pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie;

QUE Monsieur Frédéric Boisvert soit engagé du 13 juin au 26 août 2005 et que Monsieur William Guérard soit engagé du 27 juin au 26 août 2005 selon les conditions d'embauche prévues à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

05-07-215

Embauche pompier volontaire

CONSIDÉRANT les nouvelles normes édictées par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'engagement à compter du 1^{er} juillet 2005 d'un nouveau pompier

volontaire substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville soit Bob Michaud;

QUE le conseil prend également acte de la démission transmise le 13 juin 2005 par M. Raphaël Chagnon pompier volontaire;

QUE le directeur du service des incendies de Princeville soit autorisé à inscrire le nouveau pompier à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur à la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-07-216

Circulation VTT ou Motoneige – Parc linéaire (secteur urbain)

ATTENDU la pétition déposée par des résidents de la Ville de Princeville situés à proximité du Parc linéaire des Bois-Francis;

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville réaffirme son refus d'ouvrir le tronçon du Parc linéaire des Bois-Francis (secteur urbain) à la circulation des motoneiges et des véhicules tout terrain;

QUE les différentes associations de véhicules tout terrain et/ou de motoneiges soient avisées de la présente décision.

ADOPTÉE

05-07-217

Installation d'un générateur de rapports – Automates de puits

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Teknika HBA à procéder à l'installation d'une programmation des automates de puits de captage et du poste de pompage afin de générer des rapports sur le dosage de chlore aux 4 heures;

Que le conseil accepte la réalisation des travaux estimés à 4 700 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

Projet boulevard Baril et rue Noël – Estimés - Dépôt d'une étude préliminaire des coûts reliés à l'installation d'une conduite d'eau potable dans le secteur du Boulevard Baril et de la rue Noël – Classée.

05-07-218

Marge de crédit - Approbation

ATTENDU la demande d'approbation d'une marge de crédit pour effectuer les déboursés dans le cadre de la réfection majeure du bâtiment de l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise la demande d'une marge de crédit présentée par l'Office municipal d'Habitation de Princeville pour défrayer les coûts de la réfection du bâtiment de l'office.

QUE la Ville de Princeville demeure responsable d'une proportion équivalent à 10 % telle que requise par l'Office municipal d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

05-07-219

Prêts de locaux – Salle Pierre Prince

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt de locaux gratuitement à l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville pour tenir leurs activités spéciales ouvertes au public en général.

Description et date des activités :	Bingo	20 septembre 2005
	Journée d'amitié	18 février 2006
	Souper Fête des Mères	7 mai 2006
	Fêtes des Pères	4 juin 2006

ADOPTÉE

05-07-220

Programme Roses d'Or 2005 – Contribution

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accorde à Programme Roses d'Or 2005, une contribution financière de 283.81\$.

ADOPTÉE

05-07-221

ORASSE – Contribution 2005

ATTENDU QUE le conseil désire contribuer à soutenir les gens moins fortunés et vivant des situations financières difficiles;

ATTENTU QU'une organisation de récupération alimentaire et de services existe sur le territoire (ORASSE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville afin de venir en aide aux gens moins fortunés et éprouvant des difficultés financières au cours de l'année 2005.

ADOPTÉE

05-07-222

Maison des Jeunes – Contribution 2005

ATTENDU QUE le conseil désire verser la contribution allouée à l'organisation de la Maison des Jeunes de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la Trésorière à verser un montant de 10 000 \$ à l'organisation de la Maison des Jeunes «La Fréquence» pour l'organisation de leurs activités de l'année 2005.

ADOPTÉE

05-07-223

Vente de terrains résidentiels – 105 et 115 Desharnais

ATTENDU QUE le calcul du prix du lot 64-93-77 a été révisé à la baisse compte tenu de la longueur de la façade trop élevée due à sa configuration particulière en coin de rue;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-76 (105 Desharnais) et le lot 64-93-77 (115 Desharnais) pour le prix 19 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-07-224

Contrat de courtage – La Capitale Centre du Québec inc.

ATTENDU le principe d'alternance évoqué pour retenir les services d'un courtier en immeuble pour la vente de terrains vacants résidentiels appartenant à la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte de conclure une entente de courtage avec la Capitale Centre du Québec inc. pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2005.

QUE le greffier soit autorisé à signer la dite entente selon les termes de l'accord pour la vente d'immeubles situés dans les rues Demers, Fréchette, Desharnais, Girouard, Morrissette, Lavergne, Lecours, Lecomte.

ADOPTÉE

05-07-225

Transport Luc Richard – Fossé d'égouttement

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'entreprise Transport Luc Richard à procéder au creusage d'un fossé d'égouttement sur une partie du 12-C et à l'extrémité Nord-Ouest du lot 31 appartenant à la Ville de Princeville près des infrastructures du dépôt à neige usée.

ADOPTÉE

05-07-226

Dérogation mineure de Gia Dat Hua

ATTENDU QUE cette construction est existante depuis 20 ans;

ATTENDU QUE la superficie en dérogation ne représente d'impact majeur pour l'entourage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation de la présente demande;

EN CONSÉQUENC, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise et approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gia Dat

Hua, afin de régulariser la construction existante située au 10 rue Fréchette, en permettant une marge latérale de 2,80 mètres au lieu de 3,25 mètres, ce qui représente un empiètement de 0,45 mètres sur la marge latérale par rapport à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

05-07-227

Prêts de locaux – 101 rue Demers – La Soupape

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt gratuit des locaux situés au 101, rue Demers à l'organisation La Soupape de l'Érable pour offrir des activités de soutien aux familles mono-parentales sur le territoire de la Ville de Princeville.

Début des activités : 7 septembre 2005 de 8 h à 12 h tous les 2 semaines
Fin des activités : 14 décembre 2005.

ADOPTÉE

U.P.A. – Remerciements

Monsieur le maire Gilles Fortier procède à la lecture de la lettre de remerciements transmise par Union des Producteurs Agricoles du Québec. Classée.

Période de questions :

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Le conseiller André Bergeron mentionne qu'il souhaiterait qu'une politique soit mise en place pour prévenir et sécuriser le milieu de travail pour les employés municipaux et le public en général pour répondre à la nouvelle loi C-21 qui responsabilise les élus et les cadres dans l'application de la loi sur la Santé et la Sécurité au Travail.

05-07-228

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adj.

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière